

Yverdon: les possibilités de parcage à proximité du centre

- 1 Stationnement limité à 3 heures en hiver et 6 heures en été** (du 16 juin au 14 septembre) du lundi au vendredi de 8 h à 18 h.
 - a) Macarons pour habitants et résidents des Iris.
 - b) Macarons pour les pendulaires et étudiants.
- 2 Parcomètres:** place d'Armes.
- 3 P+R CFF:** macaron communal pour une trentaine de places.
- 4 Parkings avec parcomètres** (macarons pour les habitants du centre-ville).
 - a) Ancien poids public.
 - b) Parc des Moulins.
 - c) Parc du Midi.
 - d) Parc de l'Ancien-Stand.
- 5 Stationnement libre et gratuit**
 - a) hippodrome, b) plage, c) rue du Midi.

